

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

24/01/2014

Dossier complet le

24/01/2014

N° d'enregistrement

F09114P0008

1. Intitulé du projet

Défrichement d'un boisement spontané de 10 ha de pins à crochet. Mont-Lozère.
Commune de St Maurice de Ventalon

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom LAMOUR

Prénom Catherine

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 51 a - moins de 25 ha	Défrichement d'un boisement spontané de 10 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement d'un boisement spontané de pin à crochet majoritairement. Front de colonisation à partir du massif domanial (Forêt domaniale du Mont-Lozère). Age boisement : 20 à 40 ans. Caractéristiques : voir document annexe

Objectifs : réouverture de milieu à des fins de pastoralisme (groupement pastoral de La Vialasse)

Surface : 10 ha.

Situation : entre 1400 et 1490m d'altitude sur le Mont-Lozère. Au sud de la forêt domaniale du Mont-Lozère, bois du Commandeur et Bois de la Méjarié. Nord du hameau de la Vialasse

4.2 Objectifs du projet

2 Objectifs à ce projet :

1- Objectif pastoral = amélioration de la valeur pastorale de l'estive de la Vialasse

Les terrains sont mis à disposition du Groupement pastoral de la Vialasse qui utilise l'estive de juin à sept. L'estive est composée de terrains appartenant à nous-même et de terrains propriété du Parc national des Cévennes, acquis dans le cadre de sa politique de soutien au maintien de l'activité pastorale ovine sur le Mont-Lozère dans un objectif de maintien de milieux ouverts.

La densité actuelle du boisement ne permet plus la pénétration du troupeau

Le GP a émis le souhait d'une réouverture de ce secteur pour améliorer la potentialité pastorale de l'estive et lutter contre la fermeture des milieux par la colonisation naturelle par les pins + améliorer la visibilité pour faciliter le gardiennage vis à vis des risques de prédation (fermeture d'un couloir entre boisement de pins et hêtraie)

2- Objectif de restauration d'habitat naturel d'intérêt communautaire

La végétation basse présente encore sous boisement et dans les trouées et une végétation de lande à callune d'intérêt communautaire (code corine 31.226) et pelouse siliceuse sèche (code corine 35.1). Le défrichement permettra le développement de cette lande.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Exploitation et évacuation de l'ensemble des produits ligneux : coupe des tiges de plus de 10cm de diamètre, broyage de la végétation résiduelle

Exportation des rémanents ou broyage ultérieur

Le chantier sera mené en commun avec le défrichement mené par le PNC sur le terrain voisin (demande séparée, voir 6.2). Pour l'organisation et la conduite de chantier, le PNC s'appuiera sur la compétence technique de la Coopération Forêt privée (maitrise d'œuvre) pour limiter les risques d'impact négatif qui pourraient être induits par l'exploitation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Entretien par pastoralisme. Groupement pastoral de la Vialasse utilisant l'estive de juin à septembre. Environ 1100 brebis.
Gardiennage assuré par un berger

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- 1- Demande d'autorisation de défrichement au titre du code forestier
- 2- Demande de défrichement au titre de la réglementation spécifique au cœur du Parc National des Cévennes

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface du projet : 10 ha En périphérie d'un massif forestier de plus de 2000 ha (Forêt domaniale du Mont-Lozère)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Saint-Maurice de Ventalon, Lozère
hameau de la Vialasse

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 50 ' 51 " 3 Lat. 44 ° 22 ' 10 " 5

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terres agricoles : Pastoralisme, bien que le boisement faisant l'objet d'un projet soit actuellement difficilement pénétrable par les brebis

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Type 2 : Massif du Mont-Lozère (4816-0000)
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc National des Cévennes, Zone Coeur
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans : ZPS "Les Cévennes" SIC "Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente" A proximité : SIC "Mont-Lozère"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé patrimoine mondial UNESCO : Les Causses et les Cévennes, paysages de l'agropastoralisme méditerranéen

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'espèce protégée recensée sur la zone Le boisement ne constitue pas un habitat naturel d'intérêt communautaire
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact Positif : - restauration d'habitats naturels d'intérêt communautaire (objectif Natura 2000 : maintien des milieux ouverts d'intérêt comm. + espace de chasse rapaces) - Cohérent avec objectifs poursuivis par le PNC - Va dans le sens des objectifs pour le maintien en bon état du bien classé au patrimoine mondial de l'UNESCO

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Neutre : on supprime un boisement mais on réhabilite un espace pastoral
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Impact positif : amélioration de la potentialité pastorale de l'estive. Amélioration des conditions de gardiennage par amélioration de la visibilité (vulnérabilité grands prédateurs)</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Autre projet en cours d'instruction sur le secteur et lié : le projet de réouverture concerne 21 ha, sur deux propriétés faisant l'objet d'une demande distincte : 11 ha sur propriété PNC et 10 ha sur propriété de Mme Catherine Lamour (objet de la présente demande).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet doit être dispensé d'évaluation des incidences.

Le projet est initié par le Copage dans le cadre de sa mission d'animation des groupements pastoraux

Il est conduit par le Parc national, en application de sa politique de préservation et restauration des patrimoines naturels et culturels : restauration d'habitats naturels d'intérêt communautaire, soutien de la reconquête pastorale sur les crêtes qui est l'outil indispensable pour le maintien des milieux ouverts. Le boisement actuel n'a pas de valeur écologique.

Il est en parfaite cohérence avec les objectifs Natura 2000 : réhabilitation d'habitat IC + de milieux ouverts, espaces de chasse des grands rapaces.

Il est également en parfaite cohérence avec l'objectif de maintien du Bien classé patrimoine mondial de l'Unesco

Pour mener le projet (chantier commun entre les deux propriétés), le PNC s'appuie sur les compétences techniques d'une structure spécialisée en gestion forestière : la Coopérative forêt privée. L'objectif est de garantir un bon suivi de chantier pour limiter les risques d'impact négatif qui pourraient être induits par l'exploitation. Des mesures seront prises notamment pour protéger les petites zones humides.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Document annexe de description du projet comprenant les photos et cartes

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Paris

le, 17 janvier 2014

Signature

